

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

COURTAGE ASSURANCE ET OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT -
(N° 3784)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 35

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 23 de Mme Faure-Muntian

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.